

## ***Manière de conserver les oiseaux morts avec un air de vie<sup>1</sup>***

***Par Monsieur de Réaumur***

===

### **5<sup>e</sup> mémoire.**

#### **Des dessèchements d'oiseaux opérés soit par des liqueurs spiritueuses soit par des liqueurs salines.**

Si l'on veut étendre le nom d'embaumement à tout ce qui est capable d'empêcher les chairs de se corrompre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à craindre pour elles de l'humidité dont elles sont naturellement abreuvées, jusqu'à ce qu'étant devenues très sèches elles n'aient plus rien dans leur intérieur qui y puisse faire naître de la fermentation, on mettra au nombre des embaumements des dessèchements opérés par des liqueurs soit spiritueuses, soit salines. Il n'en est aucun de ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, auquel mes cabinets soient redevables de tant d'oiseaux des pays éloignés qu'à l'embaumement fait avec les liqueurs spiritueuses. Je n'avais pensé à faire usage de l'esprit de vin, soit rectifié, soit affaibli, d'eau de vie de grains, d'eau de vie de sucre appelé taffia ou guildive dans nos îles, etc., à ceux que leur inclinaison bienfaisante porterait à enrichir mes collections, que pour me faire parvenir en état d'y être admis, les oiseaux qu'ils auraient tenté de me procurer. Il est très connu que les animaux gardés dans des liqueurs spiritueuses assez fortes, s'y conservent pendant les plus longues suites d'années. L'expérience m'avait appris de plus, que non seulement les chairs des oiseaux y restent saines, mais que les couleurs de leurs plumes sont à l'épreuve de l'action de ces liqueurs. Ces couleurs qui disparaissent pendant que les plumes sont mouillées, se remontent avec tout leur éclat lorsque les plumes sont redevenues sèches. Au moyen de la liqueur spiritueuse la plus aisée à avoir dans le pays d'où on me faisait un envoi d'oiseaux, j'ai donc eu le plaisir d'en recevoir en très grand nombre, de très bien conditionnés, des contrées du monde les plus éloignées de la nôtre, comme des Indes Orientales et de la Chine. [f°2]

Content de devoir à ces liqueurs beaucoup de nouvelles et curieuses acquisitions, je n'ai pas vu d'abord tout ce qu'elles pouvaient me valoir. Je faisais dresser les oiseaux qu'elles m'avaient procurés sains, et ensuite je les faisais porter au four pour les faire dessécher. Des expériences commencées sans dessein, et des réflexions qui les suivirent, me firent juger que les oiseaux tirés hors des liqueurs spiritueuses dans lesquelles ils avaient séjourné pendant du temps pouvaient être regardés comme des mieux embaumés, qu'ils n'avaient besoin que d'être dressés, qu'étant ensuite exposés à l'air, toute l'humidité étrangère dont ils avaient été pénétrés leur serait bientôt enlevée. Ceux qui avaient été mis au four m'avaient appris qu'elle leur était peu adhérente, par le temps très court qui avait suffi pour les rendre secs.

C'est, comme nous l'avons assez dit et redit, l'humidité naturelle aux chairs qui y occasionne la corruption, et si l'on fait quelque attention à ce qui se passe pendant qu'elles sont tenues dans une liqueur très spiritueuse, telle que l'esprit de vin, on jugera que cette humidité à craindre, leur y est ôtée. Elles s'y affermissent, elles s'y racornissent même et y perdent de leur volume. La mécanique

---

<sup>1</sup> Dans ses manuscrits, Réaumur n'indique pas le titre qu'il compte attribuer à cet ensemble de mémoires. Nous avons repris cette expression du 7<sup>e</sup> dossier, f°3.

par laquelle ces effets sont opérés est aisée à apercevoir : l'esprit de vin et l'eau se mêlent et s'unissent volontiers ensemble. Une goutte d'eau ne tarde pas à s'incorporer avec les gouttes d'esprit de vin qui sont versées sur elle. Les gouttelettes de nature aqueuse qui sont à la surface des chairs que l'esprit de vin touche de toutes parts, sont bientôt saisies par cet esprit, ou se joignent à lui. A mesure que l'esprit de vin pénètre plus avant, il s'empare des gouttelettes aqueuses qu'il trouve dans son chemin, ou ces gouttelettes s'emparent de lui. La place que chacune d'elles occupe devient occupée par un esprit de vin un peu affaibli. La gouttelette aqueuse posée un peu plus avant dans l'intérieur, a bientôt le sort qu'a eu sa voisine. De proche en proche, l'esprit de vin gagne, il dépouille le morceau de chair de toutes ces parties aqueuses qui étaient propres à faire naître de la fermentation, et elles sont remplacées par des parties d'esprit de vin capables de l'arrêter. [f°3]

Les chairs qui ont été tenues pendant un temps suffisant dans l'esprit de vin sont donc réellement des chairs desséchées ou, si l'on veut, elles sont dans l'état des chairs desséchées qu'on aurait ensuite laissées tremper dans cette liqueur spiritueuse. Aussi ont-elles les caractères des chairs desséchées dans la consistance qu'elles ont prises, dans leur racornissement, dans leur diminution de volume.

Plus l'esprit de vin qu'on fera agir sur les chairs des animaux sera pur, et plus les effets qu'il y produira seront considérables. Ceux d'un esprit de vin très rectifié sont souvent trop grands, comme nous le dirons dans la suite, sur les chairs qu'on se propose de laisser toujours dans la liqueur et qu'on voudrait qu'elles y parussent avec leur couleur naturelle, avec leur air de fraîcheur, sans s'y trop durcir, et sans trop perdre de leur volume. Un esprit de vin affaibli à un certain point, est encore capable de les conserver sans y produire aussi sensiblement les altérations que nous venons d'indiquer. Mais un esprit de vin trop affaibli, c'est-à-dire mêlé en trop grande proportion avec de l'eau n'est plus en état d'empêcher les chairs de se corrompre : déjà trop chargé d'eau, il laisse aux chairs celle dont elles sont imbibées.

Une conséquence bien directe et bien claire de la propriété qu'a l'esprit de vin de s'unir aux parties aqueuses, c'est que celui dans lequel des chairs sont plongées s'affaiblit, et s'affaiblit d'autant plus que le volume des chairs est plus grand par rapport au sien, et qu'elles ont plus de parties aqueuses à lui fournir. C'est ce qui doit rendre attentifs ceux qui veulent envoyer des oiseaux dans une liqueur spiritueuse, qui en veulent mettre de grands et en grand nombre dans un même vase, un même baril : Prendre de la liqueur très forte. Si elle est déjà faible elle pourra s'affaiblir à un tel point qu'elle n'aura plus le pouvoir de conserver à leurs chairs leur consistance naturelle, la peau trop ramollie laissera tomber les plumes, elle se détachera elle-même par lambeaux, les oiseaux seront si défigurés qu'on tenterait inutilement de les dresser. J'ai eu plus d'une fois le regret de voir arriver des oiseaux qui trompèrent mes espérances, qui n'étaient plus connaissables parce qu'ils avaient été mis dans une liqueur trop faible. Mais j'ai eu beaucoup plus souvent la satisfaction d'en recevoir de très bien conditionnés parce qu'il a été plus ordinaire que l'eau de vie, soit de vin, soit de grains, soit de sucre, etc., dans laquelle ils ont été envoyés, ait été choisie assez spiritueuse. [f°4]

Si je voulais m'engager à faire une énumération des oiseaux conservés pendant une longue route et desséchés par le moyen des liqueurs spiritueuses, qui occupent des places dans mes cabinets, j'aurais à donner au moins la moitié du catalogue de ceux de mes suites. Elles en offrent à admirer un grand nombre de ceux de l'île d'Amboine, une des Moluques qui est peut-être le lieu du monde où la nature a rassemblé plus d'espèces d'oiseaux et de poissons qui ont à étaler à nos yeux de plus belles couleurs et de plus agréablement combinées. M. le comte de Bentinck, zélé pour les progrès des sciences, et qui m'honore de son amitié, ayant su faire naître à feu M. le baron Imhoff<sup>2</sup>, général de Batavia, et grand amateur de l'histoire naturelle, le désir de contribuer à étendre mes collections, les ordres de ce général, bien exécutés, et les soins obligeants de M. le comte de Bentinck firent arriver chez moi un grand baril, un petit tonneau, rempli des oiseaux les plus remarquables d'Amboine. Il s'y

---

<sup>2</sup> Le baron Van Imhoff, gouverneur général de Batavia.

trouvait une suite de perroquets nombreuse qui en contenait non seulement de ceux qui sont à Paris des raretés, mais d'autres qui n'y ont jamais été vus, quoique leur beauté singulière ait dû faire tenter bien des fois de les y apporter, mais qui apparemment ne peuvent pas vivre dans des climats aussi différents du leur qu'en est le nôtre. Lorsque ces différentes espèces de perroquets qui avaient de quoi plaire généralement, et d'autres espèces d'oiseaux qui ont des particularités auxquelles les naturalistes sont plus sensibles qu'aux variétés de couleur, furent tirés du tonneau où elles étaient dans une eau de vie encore forte, j'eus la satisfaction de les trouver aussi bien conditionnées que si elles ne me fussent venues dans la même liqueur que de 50 ou 60 lieues.

M. Poivre, conseiller de la Compagnie des Indes à l'Isle de France, très habile dans l'histoire naturelle pour laquelle il a une véritable passion, et très éclairé, et qui a passé dans les Manilles en me faisant beaucoup espérer de son voyage, m'a fait de même parvenir dans de la liqueur quelques oiseaux de la Chine en fort bon état.

Des oiseaux qui, tenus pendant une si longue route dans une liqueur spiritueuse, s'y sont très bien conservés, nous montrent qu'il n'est point de pays d'où on ne puisse en faire venir en état de paraître dans des collections. Pendant qu'on les fait sécher, et après qu'ils ont été rendus secs, ils ne sont aucunement en risque de se corrompre. Mais ne soupçonnera-t-on pas que c'est le long séjour de ceux dont nous venons de parler, dans la liqueur spiritueuse qui a donné le temps à cette liqueur de leur enlever [f°5] tout ce qu'ils avaient d'aqueux, que des oiseaux qui seraient restés moins de temps dans la liqueur spiritueuse ne pourraient pas être desséchés avec le même succès. On demandera pendant combien de temps au moins ils doivent avoir été exposés à son action pour pouvoir être regardés comme suffisamment embaumés. J'aime à répondre par des faits, surtout lorsqu'en les rapportant j'en ai une occasion de donner des témoignages de reconnaissance à ceux à qui l'ont méritée. Le phénicoptère, un des grands oiseaux aquatiques, en est un des plus hauts montés, et aussi singulier par la longueur de son col que par celle de ses jambes. Au moyen de ce long col, il peut pêcher le poisson qui est à ses pieds. Il est encore singulier par la forme de son bec qui renferme cette langue recherchée par les Romains peut-être autant par vanité de luxe que pour sa vraie délicatesse. Ils en rassemblaient assez pour en faire des plats. Enfin cet oiseau, en âge mûr, est tout entier d'un rouge couleur de feu, et dans un âge moins avancé, n'a que les ailes de ce beau rouge et, le corps et le col d'un grand blanc. J'en ai un dans ce dernier état dans mes cabinets, auquel rien ne manque pour paraître tel qu'il était vivant, depuis sa tête qu'on lui a fait porter élevée jusqu'à ses doigts des pattes, il a [un blanc] de hauteur. Cet oiseau, tué près d'Aigues-Mortes, m'a été envoyé par M. le Marquis de Caumont, digne héritier des qualités aimables de feu M. son père, et de son amour pour les sciences et tous les beaux arts. Il a hérité aussi des sentiments que ce père si estimable avait pour moi. Ces sentiments l'avaient porté à désirer de me procurer un phénicoptère qui n'est pas extrêmement rare sur les côtes de Provence. Il avait quitté Avignon, son séjour ordinaire, pour se rendre sur ces côtes, lorsqu'un chasseur fit perdre la vie à un de ces beaux oiseaux. M. de Caumont en étant devenu possesseur, le logea dans un baril qu'il fit remplir de bonne eau de vie. Lorsque je reçus ce baril, il y avait au plus quatre à cinq semaines que l'oiseau était plongé dans la liqueur. C'eut été inutilement qu'il y eut resté plus longtemps, tout principe de corruption lui avait été ôté ; il fut bientôt très desséché.

Cet oiseau qui est au rang des plus grands et des gros, eut pu même être tiré sans risque hors de la liqueur au bout de trois semaines ou quinze jours, et peut-être même plus tôt. C'est de quoi j'ai été convaincu par des expériences que j'ai faites sur les plus gros oiseaux de proie, sur des aigles et sur beaucoup d'autres du genre des poules, qui, n'ayant été tenus dans la liqueur que deux ou trois semaines, n'ont donné aucun sujet d'inquiétude [f°6] lorsque je les ai fait sécher. Il suffirait de tenir pendant sept à huit jours dans cette liqueur des oiseaux d'une grosseur médiocre comme des pigeons, des corbeaux, des pies, des geais, etc., et c'en est assez d'y laisser tremper pendant trois ou quatre jours de ceux des petites espèces comme des moineaux, des alouettes, des fauvettes, etc. Mais les plus

petits oiseaux comme les gros, pouvant rester sans risque pendant plusieurs mois, pendant des années, dans de l'eau de vie forte sans y être altérés, il n'y a que l'impatience de les voir tenir leur place dans les collections, qui détermine à les en tirer dès qu'on sait qu'on peut les y laisser sans les exposer à aucun danger<sup>3</sup>.

L'oiseau qu'on vient de tirer de la liqueur pour le faire sécher n'engage qu'à de petits soins qui n'ont rien de difficile. On ne se contentera pas de laisser égoutter naturellement tout ce que ses plumes ont de liquide de plus qu'elles n'en peuvent retenir, on le pressera doucement entre les mains, et cela à diverses reprises, jusqu'à ce qu'on cesse de faire tomber des gouttes. Ensuite, on le ressuiera encore davantage en l'enveloppant dans un linge blanc, comme dans une serviette ou un mouchoir, qu'on appliquera successivement sur toutes les parties de son corps. Lorsqu'il aura été suffisamment essuyé, c'est-à-dire lorsqu'il ne mouillera plus sensiblement le linge, on songera à remettre dans leur direction naturelle les plumes qui en auront été ôtées. Celle qu'elles devraient avoir est toujours aisée à reconnaître, soit par les vides qu'elles laissent lorsqu'elles en ont une autre, soit parce qu'au lieu d'être couchées elles se relèvent, parce qu'au lieu de former par leur réunion avec leurs voisines une enveloppe plane, elles en font une raboteuse et hérissée. La paume de la main est le meilleur de tous les instruments dont on puisse se servir pour faire reprendre aux plumes leur arrangement naturel. On la fera glisser de la tête vers le col, de l'origine du col vers les ailes, et de là, jusqu'à la queue, en appuyant sur les plumes. On la fera passer ainsi sur toutes les parties du corps, mais plus de fois sur celles où les plumes ont été déplacées par les frottements et les chocs qu'elles ont soutenus. La paume de la main fera ainsi la fonction d'un lisseur au moyen duquel on rendra l'assemblage des plumes uni et lisse. Si quelques-unes ont pourtant trop de peine à perdre le mauvais pli qu'elles ont pris, on ne s'obstinera pas à les redresser dans cette première opération. On la répétera le lendemain et dans plusieurs autres jours, et on viendra souvent à bout de réparer par des opérations répétées un dérangement auquel la première n'a pu assez remédier. [f°7]

On peut pendre en l'air l'oiseau qui a été ressué et lissé, au moyen d'une corde attachée par un de ses bouts soit aux pattes, soit au col, et accrochée par l'autre à un clou ou à une perche soutenue horizontalement dans une chambre par des supports, à quatre à cinq pieds de hauteur. Il n'y a même nul inconvénient à ce qu'elle le soit plus bas. Les supports fournis par les dos de deux chaises en sont d'assez élevés : c'est ainsi que j'ai tenu beaucoup d'oiseaux exposés à l'action de l'air jusqu'à ce que leurs chairs eussent été rendues assez dures. Une autre manière de les placer, à laquelle manque un des avantages de la précédente, est pourtant celle que j'ai préférée dans la suite. Je pose tout simplement les oiseaux étendus de tout leur long sur une planche portée par une table ou par deux chaises ; l'air ne circule pas tout autour de ceux-ci comme tout autour des premiers, il n'enlève point ou peu d'humidité à la partie qui touche la planche ; c'est un petit inconvénient qui est compensé par une plus grande facilité à lisser les plumes de l'oiseau toutes les fois qu'on croit devoir le faire.

On n'a pas d'ailleurs simplement à lisser les plumes ; en les lissant on a pour premier objet de faire prendre à leur tuyau et à toute leur tige la direction qui lui est naturelle ; il faut pourtant en venir, et bien des fois, à les détisser, mais sans les écarter de leur véritable position. Les barbes d'une plume ne doivent être ni paraître collées contre celles de ses voisines ; les barbes d'une même plume quoiqu'appliquées les unes contre les autres, ne doivent pas avoir un air de raideur, elles doivent être jouantes [*sic*]. En un mot, les plumes d'un oiseau sec ne doivent pas ressembler à celles d'un oiseau mouillé ; pour faire perdre cette ressemblance à celles qui n'ont plus cette humidité qui tenait à leurs barbes collées, et pour mieux arranger les barbes qui sont dans des plans autres que ceux où elles demanderaient à être, il faut les manier et remanier, les unes après les autres, ou plusieurs à la fois, entre les deux ou trois premiers doigts de la main, comme si on voulait les froisser et les chiffonner. Aussi les chiffonne-t-on réellement, et il n'y a que ce moyen de leur rendre le jeu qui leur donne cet air

<sup>3</sup> Phrase dont une rature a changé radicalement le sens. A l'origine : « ... à les en tirer dès qu'on croit pouvoir le faire sans les exposer à aucun danger. »

de légèreté qui leur sied si bien. On les rend même hérissées en les frottant à rebrousse poil, et conduisant les frottements de la queue vers la tête. On pense bien qu'on ne veut pas les laisser en cet état, qu'on revient ensuite à les lisser avec la paume de la main. On rajuste les barbes comme un oiseau vivant rajuste celles de ses plumes chiffonnées en les maniant avec son bec. La barbe d'une plume s'accrochent à sa voisine dès qu'elle est bien appliquée contre elle par une admirable mécanique qui demanderait presque un mémoire entier pour être assez expliquée et dont nous parlerons dans un autre ouvrage. [f°8]

Quand nous n'en avertirions pas, on jugerait assez que l'oiseau ne doit pas être laissé toujours sur la planche dans la première position où il y a été mis. Il convient de lui en donner une nouvelle chaque jour. Si le ventre avait d'abord été posé en-dessous, on le mettra ensuite en-dessus ; on placera aussi chaque côté à son tour en-dessous et en-dessus. Ce n'est au reste que lorsque les plumes sont sèches ou presque sèches que l'on doit prendre la peine de faire les managements dont nous venons de parler ; dans les temps qui précèdent on se contente de séparer celles qui forment des espèces de paquets dans certains endroits et qui laissent nues des places voisines. On n'oserait presque attendre l'effet que produisent tous ces managements lorsqu'on considère certains oiseaux dans les premiers moments où on les a tirés de la liqueur : ils ne paraissent pas avoir la moitié des plumes nécessaires pour les couvrir. Cependant, après qu'ils ont été lissés, après que les plumes qui étaient entassées ont été séparées les unes des autres, après qu'elles ont été pour ainsi dire épluchées, après que les barbes ont été écartées les uns des autres, et enfin après que le tout a été lissé pour la dernière fois, il ne paraît plus leur rien manquer pour les faire paraître semblables à des oiseaux vivants, que d'être montés sur leurs jambes et dressés.

Si on laisse tout faire à l'air, le desséchement est plus ou moins de temps à être parfait, selon que la saison y est favorable ou contraire. Pendant l'hiver, pendant les temps de pluie et de brouillard, des mois l'avancent moins qu'une belle semaine d'été. Si les oiseaux sont dans une chambre où le soleil donne, et qu'on les expose à ses rayons, le temps en sera bien abrégé ; il le sera encore davantage lorsqu'il régnera un grand vent et qu'il soufflera sur eux. On voit assez que le desséchement sera plus long à se faire selon que les oiseaux seront plus gros et plus charnus : une linotte, un moineau pourront être rendus suffisamment secs dans une semaine et plus tôt, pendant qu'une outarde ne le serait pas au même point au bout de deux ou trois mois.

Au reste, on est maître de rendre le desséchement aussi prompt qu'on voudra, même pendant l'hiver ; on peut faire faire par la chaleur du feu en cette saison ce qui est fait en été par la chaleur du soleil et le vent. On peut tenir auprès de sa cheminée, auprès de son poêle, un oiseau qu'on est impatient de voir avec sa beauté naturelle, et le rendre ainsi suffisamment sec au bout d'un ou deux jours. Enfin on accélère encore davantage l'opération, si on peut disposer d'un four dans lequel on lui fera passer quelques heures, après que le pain en aura été tiré, et qu'on se sera assuré qu'il n'y règne pas une chaleur trop forte. [f°9]

Dans les petits imprimés que j'ai répandus autant qu'il m'a été possible dans toutes les parties du monde pour apprendre à ceux qui seraient favorablement disposés à me procurer des oiseaux, les différents moyens dont ils pourraient se servir pour me les faire recevoir bien conditionnés, je n'ai indiqué à ceux qui trouveraient la manière de les conserver dans des liqueurs la plus commode, que l'esprit de vin et des eaux de vie fortes de différentes espèces. Des essais que j'avais faits du vinaigre pour la même fin, ne m'avaient réussi que pour des oiseaux qui n'étaient restés en route que pendant quelques semaines. Ceux qui y avaient demeuré plusieurs mois m'étaient arrivés dans un état qui ne me permettait pas de songer à en faire usage. Leurs os avaient été ramollis par l'acide du vinaigre, quelquefois au point d'être aussi flexible que des tendons. La corne du bec aussi, trop ramollie, se détachait sous la forme d'un étui conique pour peu qu'on y touchât. Les frottements essuyés pendant le voyage avaient souvent suffi pour la faire tomber. Il me fût donc bien prouvé que le vinaigre ne devait pas être employé à la conservation des oiseaux à qui on avait à faire faire un long voyage. Ceux

cependant qui n'ont pas trop séjourné dans le vinaigre, et dont les os n'ont pas perdu leur solidité, lorsqu'on les retire, sont bien embaumés : ils peuvent être desséchés comme ceux qui ont été tenus dans les eaux de vie fortes. J'en ai plusieurs de ceux-là dans mes cabinets qui y représentent bien, et pour lesquels il n'y a aucune inquiétude à avoir. Il y en a un entre-autres qui est du nombre des plus grands et des plus singuliers oiseaux, que je n'ai garde de manquer de citer. J'en ai une occasion de publier que je le dois aux bontés dont m'honore un très grand prince qui trouve dans la physique et dans l'histoire naturelle de quoi se délasser à son goût des études les plus sérieuses et des travaux qui le rendent digne de succéder un jour à un Roi si habile dans toutes les parties du gouvernement. L'oiseau dont je veux parler est un onocrotale ou pélican, celui qui a, au-dessous du demi-bec inférieur, une poche qui s'agrandit selon le besoin pour recevoir le poisson qui y est mis en réserve, et dont la capacité peut devenir assez considérable pour [f°10] contenir [*laissé en blanc*] pintes d'eau. Ce pélican fût tué sur le [*port ?*] auprès de Turin. M. le Duc de Savoie auquel il fût apporté voulu bien penser à en enrichir mes collections. Il chargea M. l'abbé Nollet qui était alors auprès de lui où il l'avait appelé pour lui faire faire un cours d'expériences physiques, de prendre les précautions convenables pour me le faire parvenir sain. M. l'abbé qui m'avait vu faire quelque usage du vinaigre, mit ce gros oiseau dans un baril qui en était rempli. Le pélican ne fut guère plus d'un mois en route, et il était temps qu'il arrivât. Lorsque je le reçus, les os et son bec commençaient à se ramollir. Celui-ci et ceux-là reprirent en séchant de la consistance, il fût dressé et placé dans mon cabinet où il est depuis [*un blanc*] dans le même état où il a été mis.

Il semble donc qu'il faille s'en tenir aux liqueurs spiritueuses, et on demandera même pourquoi on songerait à leur en substituer d'une autre nature dès qu'on a lieu d'être content de leur effet. Il n'y a qu'une raison d'économie qui puisse y engager, et elle ne laisse pas d'être ici d'un assez grand poids. Tant qu'on ne voudra envoyer que des oiseaux de la grandeur des moineaux ou qui ne sont pas considérablement plus grands, dont on peut mettre plusieurs dans un flacon, ce n'est pas un grand objet de dépense que de remplir ce flacon d'eau de vie et, ce qui serait mieux encore, d'esprit de vin. Mais lorsqu'on a à conserver pendant la route des oiseaux d'une grande taille, et même, de ceux d'une taille médiocre, des faisans, des coqs de bruyère, des canards de toutes les espèces, des oies sauvages, des hérons, des aigles, etc., lorsqu'en un mot, pour contenir les oiseaux qu'on voudrait procurer on est obligé de leur donner pour logement un très grand baril, un quart de muid ou un demi muid, ce qu'il en coûte pour remplir de liqueur spiritueuse un si grand vaisseau, devient digne d'attention. Les oiseaux se trouvent par là enchéris au-delà de ce qu'eusse souhaité celui qui s'est donné la peine de les rassembler, et celui qui les reçoit.

Il était donc naturel que je désirasse d'avoir quelque liqueur à substituer aux eaux de vie qui fût à beaucoup meilleur marché et qu'on pût avoir partout assez aisément. C'est d'une eau chargée de certains sels qu'on pouvait se le promettre. Ce n'est point encore ici le lieu de parler des expériences que j'ai faites d'eaux [f°11] auxquelles j'ai donné un seul sel ou plusieurs sels à dissoudre pour tâcher de trouver une liqueur qui conservât encore mieux que l'esprit de vin des corps plus aisés à altérer que ne le sont les chairs des oiseaux. Au moyen d'une liqueur saline dont la composition est encore un secret, M. d'Onsbray s'est fait un herbier d'une nouvelle espèce, bien supérieur à tous ceux qu'on a eus jusqu'ici : les plantes tenues dans la liqueur y ont des feuilles dont la nuance diffère souvent peu de celle du vert qui leur est naturel. Plusieurs portent des fleurs dont les véritables couleurs sont peu altérées ; les fleurs jaunes surtout sont souvent aussi fraîches que si elles venaient d'être cueillies. M. Guyot, chimiste de M. d'Onsbray, qui a trouvé cette liqueur et qui voudrait avant que de la rendre publique que la découverte qu'il en a faite fût récompensée par une petite pension que tous les naturalistes trouveraient bien méritée, ne dit point à combien peut revenir la pinte de cette liqueur. Je ne suis pas encore certain que ces effets aillent plus loin que ceux de quelques-unes de celles dont j'ai fait des épreuves, mais il me suffit actuellement d'avoir à en indiquer une pour conserver des oiseaux, dont l'efficacité m'a été bien démontrée, et qui a répondu aux essais que j'en ai faits. Je la dois à M.

Hérissant qui m'a fait voir un fœtus humain de [*un blanc*] mois qu'il conserve dedans depuis plus de trois ans, et dont les couleurs des chairs n'ont aucunement souffert. Les chairs se sont affermies, mais sans s'affaïsser, sans se rider et sans se racornir ce qui n'est que trop ordinaire à celles sur lesquelles l'esprit de vin a agi pendant longtemps. D'ailleurs on ne peut désirer une liqueur à meilleur marché ; on n'hésitera pas quand il sera nécessaire d'en remplir des tonneaux, à cause de son prix, et on ne peut guère rien décrire de plus simple que sa composition. Elle consiste, en parties égales, de sel marin et d'alun dont de l'eau s'est chargée autant qu'elle peut s'en charger. M. Hérissant croit, ce qui n'est pas sans vraisemblance, que l'eau conservatrice est encore plus parfaite quand l'eau à laquelle on a donné les deux sels à dissoudre est de l'eau de chaux, c'est-à-dire de cette eau qui surnage la chaux qu'elle a éteinte et qu'on emploie après l'avoir filtrée au travers d'un papier gris ; telle était celle qu'il a employée pour conserver le fœtus dont il vient d'être fait mention. Pour avoir cette eau conservatrice plus claire, aussi limpide qu'on la peut désirer, il la filtre aussi elle-même par un papier. Ces derniers soins sont inutiles pour ceux qui n'auront à faire usage de l'eau conservatrice que pour faire faire à des oiseaux de longs voyages sans qu'ils soient altérés. Il [f<sup>o</sup>12] [suffit] de remplir le baril dans lequel ils seront, d'une eau dans laquelle du sel marin et de l'alun ont été jetés en parties égales, et au-delà de ce qu'elle en a pu dissoudre. Je leur conseille même de jeter dans le baril une quantité à volonté de ces deux sels en poudre, ils empêcheront que la liqueur ne soit trop affaiblie par les pertes que les chairs pourraient lui avoir fait faire, ou par les additions qu'elles lui auront faites.

Quoiqu'il fût plus que vraisemblable que cette liqueur n'agirait pas avec moins de succès sur les chairs des oiseaux qu'elle avait fait sur celles d'un fœtus, j'ai cru devoir attendre à apprendre l'usage qu'on en pourrait faire pour conserver ceux-là, jusqu'à ce que je puisse citer des expériences d'une assez longue durée que j'en avais faites. J'en ai un bon nombre dont le détail serait inutile, qui m'ont fait voir au bout d'un an et demi des oiseaux que j'avais confiés à cette liqueur, qui n'avaient perdu aucune plume, et dont les chairs avaient toute la consistance nécessaire pour les retenir, celle qui leur est naturelle.

Il n'arrivera pas même à cette liqueur ce qui n'arrive que trop souvent aux eaux de vie qui n'étaient pas extrêmement fortes, d'être rendues trop faibles par les sucs tirés des chairs des oiseaux, si on a pris la précaution que nous avons recommandée ci-dessus de mettre dans le vase de l'alun et du sel marin au-delà de ce que la liqueur en a pu dissoudre.

On empêchera les suites de l'affaiblissement des eaux de vie si on a eu soin de jeter dans le baril plein d'une de ces liqueurs spiritueuses une certaine quantité de sel marin et d'alun que je ne détermine pas, parce qu'ici le plus ne saurait nuire ; à mesure que l'eau de vie deviendra plus faible, plus aqueuse, elle dissoudra une portion de l'un et de l'autre sel, et elle sera en état d'empêcher les chairs de s'altérer, tant au moyen des parties spiritueuses qui lui sont restées qu'au moyen des sels dont elle s'est emparée.

Au reste, les oiseaux dont les chairs ont eu le temps d'être pénétrées par ces deux sels des plus propres à les empêcher de se corrompre, sont bien embaumés, et on a rien à craindre pour eux pendant le temps qu'on les fait sécher. Souvent il paraîtra convenable avant que les abandonner à l'action de l'air, de laver leurs plumes avec de l'eau ordinaire pour leur ôter le sel de l'une et de l'autre espèce qui peut avoir été déposé sur elles et entre elles. Il retarderait le desséchement, et rendrait dans la suite les plumes humides dans les jours où l'air le serait. Le desséchement sera un peu plus long à se faire que celui des oiseaux qui ont trempé dans l'esprit de vin. Mais il n'y a à cela aucun inconvénient puisqu'on est toujours maître de l'accélérer autant qu'on le voudra soit par l'action de vent, soit par celle du soleil, soit par celle du feu ordinaire.

\* \* \*

[fin du 5<sup>e</sup> mémoire]